

Inhumations en mer

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1889)**

Heft 24

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tribuer au développement physique et moral de notre vaillante jeunesse.

C'est dans ces idées, croyons-nous, que les Lausannois attendent votre retour. Tous iront demain à votre rencontre pour vous féliciter, vous applaudir et vous serrer la main.

Inhumations en mer.

A propos de la mort de M. Richaud, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui a succombé à une attaque de choléra, à bord du *Calédonien*, et dont le corps a été lancé à la mer, on s'est livré à toutes sortes de dissertations sur la question de savoir ce que devenaient les corps dans les profondeurs de l'Océan.

Quand un homme meurt à la mer, on le coud dans un sac, un boulet aux pieds, et après un mot d'adieu du capitaine et un salut du pavillon, on le laisse glisser dans l'abîme. Si le navire est sur les grands fonds, le cadavre descend à plusieurs milliers de mètres dans les eaux. Qu'advient-il de lui ? Son sort final, on le devine bien : il sera mangé ; mais qu'advient-il tout d'abord ? Soumis à des centaines d'atmosphères de pression, va-t-il se putréfier ou demeure-t-il dans le même état jusqu'à ce qu'il soit devenu la proie des bêtes dévorantes ?

Un savant, M. Régnard, s'est posé cette question, et pour la résoudre il a soumis des fragments de viande dans l'eau, au moyen d'un appareil spécial, à des pressions de 6 et de 700 atmosphères. Après quarante jours il a retrouvé cette viande seulement un peu gonflée et blanchie à la surface, mais à l'intérieur absolument saine et sans odeur. L'expérience de M. Régnard est très nette, très concluante, et il est infiniment probable qu'en effet, dans les grands fonds de la mer, la substance des êtres ayant vécu n'est pas soumise aux mêmes décompositions qu'au voisinage ou au contact de l'atmosphère.

Mais qu'on n'aille pas croire pour cela que les cadavres des noyés et de toutes les bêtes mortes vont s'entasser au fond de la mer. D'autres bêtes sont là qui y mettent bon ordre et, comme sur terre, la faim est l'implacable souveraine à laquelle tout obéit jusqu'au plus profond des abîmes de l'Océan. Et même les cadavres pourraient s'y putréfier qu'ils n'en auraient pas le temps. Ils sont certainement aussitôt mangés par des centaines de poissons voraces et des myriades de petits crustacés plus voraces encore, dont le formidable appétit est la garantie même de la pureté des eaux des mers.

L'économietta de café.

Dào teimps dào grand Napoléon, dè cé à la Joséphine, que lo caté étai tant tchai, que cotavè on écu-nàovo la livra, l'étai mémameint defeindu d'ein bairè ein France, po cein que Napoléon, rein què po tsecagni lè z'Anglais qu'ein aviont à veindrè, ne volliavè pas po ti lè diablo qu'on ein atsetai et lo lào volliavè laissi po compto. L'étai cein qu'on lài desai lo « blotiusse », que mon pére-grand ein parlavè soveint.

On dzo que Napoléon sè prome-nàvè et que passavè dévant la cura d'on veladzo, lo gaillà qu'avai fin naz, cheint qu'on grelhivè dào café. L'eintrè tot drài et tràovè l'incourà ein trein dè semottà lo greliào su lo soyi, et qu'est tot interloquà dè vairè l'emperèu.

— Coumeint ! lài fà Napoléon, vo que vo dévetrià bailli l'exemplio, vo vo servi de 'na martehandî qu'est défeindî et vo grehî dào café ?

— Nefà ! repond l'incourà, qu'avai bouna pliatena, ne vâidè-vo pas que lo bourlo po lo destruire.

Napoléon étai trào mälîn po sè laissi eimbéguinà pè 'na tôle gougne ; mà fe tot parài état dè recaffà et dit à l'incourà : Eh bin, tandi que ne sein solets, dépatsi-vo d'ein màodrè on bliosset qu'on ein pouessè vito bairè à tsacon on écoualetta à catson.

Et l'est dinsè que cé bràvo l'incourà, pè onna coufenarda à propou a pu bairè se n'écoualetta dè café sein couson dè la police.

Après le concours de Vincennes.

Dialogue de deux gymnastes.

— Dis-donc, je pense que nous pouvons être contents, hein ?...

— Aloo !

— J'ai tout de même tremblé un moment... Je me suis dit comme ça : nous sommes fumés !

— Pas moi !... Vois-tu, ce n'est pas pour blaguer, mais quand j'ai vu ce concours de section, j'ai dit : voilà qui est enlevé proprement, sans bavures ; il n'y a rien à repiper !... Et les engins, pauvre ami !... Allez-y voir !...

— C'est vrai. Ces Parisiens étaient tout ébaubis,

— Et puis, honneur à Monsieur Carnot. C'est lui qui était content !... Il disait au général qui était à côté de lui : « Quels gaillards il y a dans cette *Bourgeoise* ! »

— Et ceux qui sont aux parallèles, les avez-vous remarqués, monsieur le Président ? a ajouté le général. Ce sont les *Pieds-noirs* ; ils n'ont pas froid aux yeux non plus, ceux-là !

Il ne ferait guère bon leur chercher niaise... Quels biceps !

— Ces braves Suisses, ces braves voisins ; ils ont toutes mes sympathies, a répondu M. Carnot.

— Eh bien, c'est très joli de sa part. Je t'assure, mon cher, que s'il n'avait pas du monde demain à l'Elysée, il doit nommer des cardinaux, j'aurais proposé à tous les types d'aller dire bonjour.

— Aloo ! moi aussi. Et puis que nous aurait reçus au tout fin... Et la dame ; tu n'as qu'à voir son portrait dans l'*Illustration* ; c'est la bonne même... Il faut tâcher qu'ils viennent à l'Abbaye des Vignerons.

— Mais ce n'est pas le tout ; aller voir boire un demi de nouveau.

— Un demi de nouveau ?... que nouveau ?... Va chercher ; ils n'ont pas une goutte à Paris ; tu ne vas partout que des chopes, — toutes frites encore, — des liqueurs, du café des glorias. Ça ne vaut pas notre vin. Ils ont bien du rouge ; on pourrait essayer, mais ça ne désaltère pas.

— Eh bien, on en boira un peu plus.

— C'est vrai. Mais je ne comprend pas, tout de même, ces grands cafés de Paris de ne pas se tenir, au moins pendant l'Exposition, un tonnelet Cully ou de St-Saphorin. On le paierait bien 10 centimes de plus le litre ce ne serait pas une affaire.

— Donne me voir un bout de Grosjean ; je n'aime rien ces cigares de Régie, ça vous sèche le gosier.

— Tiens, en voilà de chez Spihige. A propos, ils sont en pleine fête à Lausanne, avec les Sous-Off. Si tu as un conseil à donner, il nous faut aller directement à Beaulieu depuis la gare.

— Dis-donc, comme on va siffler un bon verre à la cantine !...

— Tais-toi, malheureux, ... me parle pas !!

Naïveté d'une sentinelle.

On sait que nos compagnies de siliers furent supprimées, il y a de bien des années. Mais comme elles n'avaient jamais passé à la caserne on leur fit faire leur tour à l'école militaire à Lausanne, avant de les incorporer dans d'autres compagnies.

La compagnie arrivée, le capitaine plaça une sentinelle devant le corde-garde de la Cité ; un officier en petite tenue passant plus tard devant la sentinelle, cette dernière continua sa faction. L'officier, l'interpellant, dit : Vous ne me connaissez pas ? la sentinelle lui répondit : *Na, Monsu, pas l'honneur de vous connaître*. Là-dessus l'officier lui répondit : Je suis l'inspecteur général des milices ; qua-